

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fabienne BARRIS

PRESENTS : Mmes Cécile LASIO, Fabienne BARRIS, Sylvie BRUN, Dominique CABROL, Jeanne GERONDEAU (à partir du point 4), Fabienne SAUGE-MOLLARET, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Rudi LECAT, Guy BECLE BERLAND, Alain BIACHE, Eric DAVIAUD (à partir du point 5), Yves GUERPILLON, Bruno MONTAGNAT

ABSENTS: Claire GARCIN-MARROU

Début du Conseil à 20H30

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 Mai 2022 est approuvé

Votants : 12 Résultat du vote :
Pour : 10 Abstentions : 2 (Yves GUERPILLON, Dominique CABROL)

2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Acquisition de Matériel :

- Décision du 24/02/2022 :

Portant sur la commande auprès de l'entreprise NET COLLECTIVITES, pour l'acquisition de 40 barrières de police, pour un montant de 1 936.23€ HT soit 2 323.48€ TTC.

- Décision du 11/01/2022 :

Portant sur la commande auprès de l'entreprise MBS, pour l'acquisition de matériels de sécurité pour les pistes de ski nordique, comme le prévoit l'article 3 de la convention signée, pour un montant de 2 024.65€ HT soit 2 429.58€ TTC.

- Décision du 20/01/2022 :

Portant sur la commande auprès de l'entreprise MBS, pour l'acquisition de matériels de sécurité pour la piste de luge, pour un montant de 1 780.05€ HT soit 2 136.06€ TTC.

Entretien matériel et bâtiments

- Décision du 17/02/2022 :

Portant sur la commande auprès de l'entreprise AMTC, pour le changement d'un panneau de la porte sectionnelle du CTM, pour un montant de 1 365.30€ HT soit 1 638.36€ TTC.

- Décision du 04/03/2022 :

Portant sur la commande auprès de l'entreprise CISEPZ, pour le changement du circulateur de la chaudière de la mairie, pour un montant de 1 695€ HT soit 2 034€ TTC.

- Décision du 31/03/2022 :

Portant sur des demandes d'intervention urgentes auprès de l'entreprise GUILLET REVOL, pour des reprises de couverture suite aux chutes de neige, réparation d'une porte à l'école, pose d'arrêt de neige sur le toit de la salle Saint-Michel, pour un montant de 4 855€ HT soit 5 826€ TTC. (facture 22-03-851 du 31/03/2022)

- **Décision du 12/04/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise AOSTE VIDANGE, pour le curage des réseaux d'eaux pluviales et vidange de gravats, pour un montant de 1 700€ HT soit 2 040€ TTC.

- **Décision du 08/04/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise GENIX, pour l'achat de lames pour le CTM en acier inoxydable, pour un montant de 1 410€ HT soit 1 692€ TTC.

- **Décision du 13/04/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise GOZZI Protection, pour la vérification pour l'année 2022 de l'ensemble des extincteurs portatifs, pour un montant de 1 828.92€ HT soit 2 194.70€ TTC.

Voirie :

- **Décision du 22/04/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise PROXIMARK, pour l'entretien des marquages au sol sur la commune, pour un montant de 4 422.75€ HT soit 5 307.30€ TTC.

- **Décision du 05/05/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise GONTIER EMERIC, pour la mise à disposition d'une mini pelle avec chauffeur pour différents chantiers, pour un montant de 7 275€ HT soit 7 275€ TTC.

Eau et assainissement :

- **Décision du 02/05/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise ACQUI FONCIER, pour la rédaction d'actes administratifs de servitude, vente ou promesse de vente, pour un montant de 2 380€ HT soit 2 380€ TTC.

Base de loisirs :

- **Décision du 05/05/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise H2O, pour l'achat de produits d'entretien de la piscine, pour un montant de 3 312€ HT soit 3 974.40€ TTC.

- **Décision du 10/05/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise BALLES NEUVES, pour la régénération d'un court de tennis extérieur en béton poreux, pour un montant de 4 474€ HT soit 5 368.80€ TTC.

- **Décision du 10/05/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise BALLES NEUVES, pour la clôture d'un court de tennis extérieur, pour un montant de 5 731€ HT soit 6 877.20€ TTC.

Divers :

- **Décision du 27/12/2021 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise TOUVET COMBUSTIBLES, pour l'achat de granulés de bois pour la salle hors sac et CTM, pour un montant de 1 124€ HT soit 1 236.40€ TTC.

- **Décision du 11/01/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise DAUPHINE POIDS LOURD, pour la location d'une chargeuse, pour enlever la neige pour l'accès à la RM de la Combe de l'Ours, pour un montant de 1 800€ HT soit 2 160€ TTC.

- **Décision du 18/01/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise TOLINO, pour l'achat de gazole routier et non routier, pour un montant de 3 143.50€ HT soit 3 772.20€ TTC.

- **Décision du 24/03/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise TOUVET COMBUSTIBLES, pour l'achat de granulés pour le chauffage, pour un montant de 1 046.50€ HT soit 1 151.15€ TTC.

- **Décision du 13/04/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'association EMPLOIS VERTS, pour le traitement des renouées du Japon (BIKE PARK et parking de la Diat), pour un montant de 1 850€ HT soit 1 850€ TTC.

- **Décision du 21/04/2022 :**

- Portant sur la commande auprès de l'entreprise TOLINO, pour l'achat de gazole routier et non routier, pour un montant de 5 037.10€ HT soit 6 044.52€ TTC.

- **Décision du 25/04/2022 :**

- Portant sur la commande auprès de l'entreprise BUCHERON DES MONTAGNES, pour l'acquisition de bancs en bois brut, pour un montant de 3 140€ H.T. soit 3 768€ TTC

- **Décision du 25/04/2022 :**

- Portant sur la convention de partenariat signé avec l'association COGITO ERGO SUM, pour la gestion, l'organisation du festival ARCHI'NATURE, pour un montant de 1 800€ H.T. soit 1 800€ TTC

- **Décision du 17/05/2022 :**

Portant sur la commande auprès de l'entreprise REY HORTICULTEUR, pour le fleurissement de la commune (jardinières, terreau et fleurs), pour un montant de 1 772.55€ HT soit 1 950€ TTC.

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2022

Section de Fonctionnement :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	111 864,00 €	-11 864,00 €	11 864,00 €	111 864,00 €
022 Dépenses imprévues Fonct	111 864,00 €	-11 864,00 €	0,00 €	100 000,00 €
022/022	111 864,00 €	-11 864,00 €	0,00 €	100 000,00 €
65 Autres charges gestion courante	308 833,87 €	0,00 €	7 117,00 €	315 950,87 €
6541/65	34 883,00 €	0,00 €	7 117,00 €	42 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	7 703,00 €	0,00 €	4 747,00 €	12 450,00 €
673/67	6 253,00 €	0,00 €	4 747,00 €	11 000,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	2 457 374,95 €	0,00 €	0,00 €	2 457 374,95 €
Total général des recettes d'investissement (1)	2 521 322,02 €	0,00 €	0,00 €	2 521 322,02 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	2 300 035,87 €	-11 864,00 €	11 864,00 €	2 300 035,87 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	2 300 035,87 €	0,00 €	0,00 €	2 300 035,87 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide la décision modificative n°1 du budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

4. ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTE DES ANNEES 2009 A 2019 POUR UN MONTANT DE 49 116.60 €

le Conseil Municipal :

- **Article 1** : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, selon la proposition de la trésorerie de St Laurent du Pont, pour les exercices comptables 2009 à 2019:
- **Article 2** : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 49 116.60 euros.
- **Article 3** : DIT que les crédits, suite à la délibération modificative du budget prise pendant ce même Conseil municipal, sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Votants : 13 Résultat du vote : Pour : Unanimité

5. AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE REVALTECH – MISE EN SEPARATIF DU HAMEAU DE CHERLIEU ET CREATION D'UN RESEAU DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EAUX USEES ET D'UNE STATION LOCALE DE TRAITEMENT

Le conseil municipal

- Décide de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise REVALTECH dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de mise en séparatif du hameau de Cherlieu, afin de réaliser le renouvellement d'une conduite d'eau potable en tranchée commune.
 - Montant initial du marché : 319 688.50 € HT
 - Montant de l'avenant n° 1 : 85 818.00 € HT
 - Nouveau montant du marché : 405 506.50 € HT
- D'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE, PETITES REFECTIONS DE CHAUSSEE ET RESEAUX DIVERS, AUTRES TRAVAUX ANNEXES

Le Conseil municipal :

- **Décide** de retenir l'entreprise COLAS conformément à la proposition de la commission d'appel d'offre du 17 Mai 2022.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires au marché à bons de commandes, d'une durée de 4 ans, pour un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 800 000 € HT, dans le cadre de travaux d'entretien de la voirie communale, petites réfections de chaussée et réseaux divers, autres travaux annexes, avec l'entreprise COLAS.

Votants : 14 Résultat du vote : Unanimité

7. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS D'INGENIERIE DANS LE DOMAINE DE L'INFRASTRUCTURE, DU PAYSAGE ,ET DE LA GEOTHERNIQUE

Le Conseil municipal :

- décide de retenir l'entreprise ALP'ETUDES Ingénieurs Conseils conformément à la proposition de la commission d'appel d'offre du 17 Mai 2022,

- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché de prestations d'ingénierie dans le domaine de l'infrastructure, du paysage et de la géotechnique avec l'entreprise ALP'ETUDES Ingénieurs Conseils.

Votants : 14 Résultat du vote : Unanimité

8. MAISON PLURI PROFESSIONNELLE DE SANTE – MARCHES DE TRAVAUX

Le Conseil municipal :

- Valide la proposition de la commission d'appel d'offre et décide de classer sans suite la procédure de consultation pour les marchés de travaux en lots séparés (15 lots) du projet de Maison pluriprofessionnelle de santé de Saint Pierre de Chartreuse, pour motif d'ordre financier tiré de ce que les prestations objet du marché public peuvent être réalisées pour un montant moins élevé que celui initialement prévu sur des bases techniques nouvelles.
- Décide de demander à l'équipe de maîtrise d'œuvre de reprendre ses études en proposant des pistes d'économie, notamment en proposant de nouvelles solutions techniques pour réaliser les travaux, et cela afin de respecter le coût d'objectif fixé.
- Décide de relancer la procédure de consultation de marchés de travaux à l'issue de ces études, en tenant compte de la motivation invoquée.
- Autorise Isère Aménagement, mandataire de la commune, à signer tout document correspondant relatif à cette opération

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

9. FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR L'ANNEE 2022

Modalités d'ouverture et tarifs :

- Ouverture tout public de 10h30 à 18h30, du 2 juillet au 28 août 2022

- Tarifs :

Entrée adulte	4.50 €
Entrée -16 ans	2.50 €
Entrée tarif réduit (Etudiant, chômeur, personne porteuse d'un handicap) sur présentation d'un justificatif.	2.50€
10 entrées adulte	35.00 €*
10 entrées - 16 ans	20.00 €*
Tarif groupe	2.00 € / pers**
Tarif social	1.50 € ***
« Pass saison » nominatif adulte	60 €
« Pass saison » nominatif enfant - 16 ans	35 €

** Les cartes de 10 entrées sont à utiliser dans la saison, et ne seront ni reprises ni échangées en cas de perte ou de vol.*

Les cartes 10 entrées achetées en 2021, et qui n'ont pu être utilisées complètement en raison notamment de la mise en place du pass sanitaire, pourront exceptionnellement être utilisées jusqu'au 15 juillet 2022.

La gratuité est accordée :

- aux enfants de – de 3 ans
- Au personnel de la commune de Saint Pierre de Chartreuse

Le Conseil municipal:

- Valide les modalités d'ouverture et les tarifs de la piscine municipale pour l'été 2022, tels que présentés ci-dessus
- Mandate Le Maire et Sylvie Brun pour établir, si nécessaire, un protocole sanitaire de fonctionnement et d'entretien répondant aux recommandations sanitaires de l'Agence Régionale de Santé et du Haut Conseil de Santé Publique, ainsi que l'avenant au règlement intérieur lié à ce protocole.

Votants : 14 Résultat du vote : Unanimité

10. DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEES DU GUIERS

Le Conseil municipal procède au vote à main levée pour l'élection des délégués.

A compter de ce jour, sont désignés comme délégués au conseil syndical du SIVG:

Membres titulaires :

Olivier JEANTET
Alain BIACHE

Membres suppléants :

Stéphane GUSMEROLI
Claire GARCIN MARROU

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

11.CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE AU BENEFICE D'ENEDIS

Le conseil municipal décide :

- D'autoriser la société ENEDIS à bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées AN 480, D 118, D 132 et D134, propriétés communales, pour l'implantation d'un réseau d'alimentation électrique souterrain desservant l'antenne relais téléphonique.
- D'habiliter M. Le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude jointe en annexe, et tout autre acte ou document nécessaire.
- D'accepter que les représentants de la société ENEDIS pénètrent sur les parcelles communales précitées pour la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.
- Que cette autorisation de passage est accordée contre le paiement forfaitaire de la somme de mille quatre cent quarante euros (1 440.00 €).

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

12.CONTRAT DE BASSIN GUIERS-AIGUEBELETTE-BIEVRE-TRUISON/RIEU 2022-2024

Le Conseil municipal :

- Approuve les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Commune inscrites au contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truisson Rieu
- S'engage à la mise en œuvre de ces actions dans la limite de ses disponibilités financières
- Donne un avis favorable au projet de contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truisson Rieu, pour une durée de 3 ans sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, et autorise le Maire à signer le contrat.

- S'engage à transmettre les dossiers complets à l'Agence de l'Eau de façon dématérialisée via le dispositif de téléservice des aides (TSA) : <https://aides.eaurmc.fr> avant le démarrage de l'action, et à envoyer les pièces nécessaires au versement de la subvention dès l'achèvement de l'opération
- S'engage à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'Agence de l'Eau :
- Mandate le Maire, l'Adjoint aux Finances et les Conseillers municipaux en charge de l'eau et de l'assainissement à élaborer une programmation pluriannuelle des investissements, afin de définir précisément les capacités financières de la Commune sur le budget eau/assainissement pour les prochaines années, et en fonction pourra autoriser le Maire à solliciter un avenant au Contrat de rivière 2022-2024 qui sera en cours d'exécution pour revoir la programmation des actions communales en montants et en échéancier

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

Tirage au sort des jurés d'assise

A l'issue du conseil municipal, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assise pour l'année 2023, pour les communes de Saint Pierre d'Entremont, Saint Christophe sur Guiers et Saint Pierre de Chartreuse.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°38.2022-04-28-00003 du 28 Avril 2022, 6 noms sont tirés au sort sur les listes électorales :

N° d'ordre	Commune	Bureau	N° d'émargement	Nom Prénom
1	St Pierre de Chartreuse	2	160	HENRION Guilhem
2	St Pierre d'Entremont	1	173	DIVIALLE Tafari
3	St Pierre de Chartreuse	2	32	BERNARD Nicolas
4	St Christophe sur Guiers	1	183	DAVID Cathy
5	St Pierre d'Entremont	1	174	DIVITTO Aldo
6	St Christophe sur Guiers	1	60	BLANCHARD (REY) Simone

La séance est levée à 23 H 00